

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	6	5

Date de la convocation
171/09/2024

Date d'affichage

Objet
Avenant au contrat de location-gérance du Chalet de L'Albère

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du :

L'an deux mille vingt-quatre

Et le vingt-six septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, Carles SARRAT, Thérèse BIDARD, François TUBERT, Eddie LABORDE,

Absent excusé : Stéphane DOUBIN

Madame Thérèse BIDARD a été nommée secrétaire.

Délibération n° 2024-013

AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION-GERANCE DU CHALET DE L'ALBERE

Monsieur le Maire rappelle que le 23 octobre 2021 la commune a conclu un contrat de bail de location-gérance avec Monsieur Yann ENGEL.

Il explique qu'avec les travaux effectués de janvier à avril 2024 par la Communauté de communes du Vallespir et la commune, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le toit du chalet centre-accueil qui sont destinés à l'alimenter durant son activité. Toutefois, le surplus d'électricité qui peut être produit par les panneaux sera revendu sur le réseau électrique.

Monsieur le Maire propose que le locataire-gérant conserve les produits de la revente mais qu'en contrepartie il s'engage à remplir des obligations d'entretien ainsi que de contrôle annuel de ces panneaux. Pour cela, il indique qu'un avenant au contrat de bail de location-gérance est nécessaire.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de:

D'AUTORISER ET CHARGER Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de bail de location-gérance avec Monsieur Yann ENGEL qui devra mentionner les nouvelles obligations du locataire-gérant et l'autorisation qu'il perçoive les produits de revente de l'électricité.

DE DIRE que les dispositions du contrat de bail conclu le 23 octobre 2021 ne seront pas modifiées.

DE CHARGER Monsieur le Maire de mettre à jour l'inventaire avec le locataire-gérant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du